



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 10ème législature

ANAH

Question écrite n° 8920

### Texte de la question

M. Didier Migaud attire l'attention de M. le ministre du logement sur la nécessité d'accroître le niveau des crédits affectés à la rehabilitation et plus particulièrement au budget de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH). En effet, la relance du bâtiment par la construction neuve ne sera pas immédiate, notamment en raison du stock de logements invendus et de l'hésitation des particuliers. En revanche, l'activité de rehabilitation peut repartir mais l'ANAH a consommé fin septembre 96 p. 100 des crédits pour 1993 et se retrouve sans moyen en fin d'année, alors que les artisans constatent l'existence d'une demande à ce niveau. Les organisations professionnelles des artisans et des petites entreprises du bâtiment de l'Isère souhaitent que la totalité du produit de la taxe additionnelle au droit de bail soit affectée en priorité à l'ANAH. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître ses intentions sur cette proposition.

### Texte de la réponse

À la suite du débat budgétaire au Parlement, la dotation d'intervention de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) a été fixée à 2,3 milliards de francs pour 1994. Cette augmentation de 300 MF par rapport à la loi de finances initiale pour 1993 permet de maintenir les crédits au niveau exceptionnellement élevé du plan de relance et confirme la volonté du Gouvernement de soutenir l'activité du bâtiment en particulier dans le secteur de l'amélioration de l'habitat. Cette dotation est comparable au dernier chiffre connu de la recette de la taxe additionnelle au droit au bail (soit 2 346 MF en 1992) et proche de la prévision de recettes pour 1994 (soit 2 400 MF). Ainsi, l'ANAH devrait être en mesure en 1994 de poursuivre sa bonne performance d'activité de 1993. L'effort budgétaire de l'État en faveur de l'amélioration de l'habitat pour 1994 s'élève globalement à 2,9 milliards de francs dont 2,3 milliards de francs pour l'ANAH et 600 milliards de francs pour la prime à l'amélioration de l'habitat (PAH). Le suivi de la consommation de ces lignes budgétaires fera l'objet d'un examen attentif en 1994.

### Données clés

**Auteur :** [M. Migaud Didier](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 8920

**Rubrique :** Logement

**Ministère interrogé :** logement

**Ministère attributaire :** logement

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 décembre 1993, page 4340

**Réponse publiée le :** 24 janvier 1994, page 401